

COMMUNE DE RIGNEY

Département du Doubs

Séance de Conseil Municipal du 21 février 2020
À 19h30.

Convocation : 14/02/2020

Président de séance : Claude ROSSÉ, le Maire

Secrétaire de séance : M. Pascal BOINOT

Étaient présents : Claude CARTERON, Edith MEUTELET, Claude ROSSÉ, Pascal BOINOT,
Nathalie CONCET

Était absent excusé : M. Jack GUILLOTIN

Était absent ayant donné pouvoir à Claude CARTERON, M. Eric MARCAND

La séance est ouverte à 20 h

Votants : 6

DELIBERATION N° 01 – APPROBATION DU CRCM DU 15 NOVEMBRE 2019

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil en date du 15 novembre est en possession des conseillers, ils leur est demandé l'approbation.

Mme Edith MEUTELET demande à faire inscrire son absence excusée lors de la séance du 15 novembre omise dans le compte-rendu, elle demande que ce genre d'omission ne se reproduise plus. Le Conseil prend acte.

Vote : Contre : 0 Abstention : 2 Pour : 4

DELIBERATION N° 02 – DEMANDE DE SORTIE CHEMIN DE L'ECLUSE PAR M. LOYE LAURENT

M. LOYE souhaite bénéficier d'une sortie sur le chemin de l'Ecluse. Pour précision, la sortie existait déjà lors de l'ancien garage.

Le Conseil décide un passage occasionnel avec véhicule de 3,5t maxi, afin d'éviter les problèmes de voisinage, il demande également un tracé du passage de sortie. Il sera demandé à Monsieur LOYE dans quel but la sortie est-elle demandée.

Vote : Contre : 2 Abstention : 2 Pour : 2 avec réserves ci-dessus

DELIBERATION N° 03 – DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN COMMERCE AMBULANT PAR MME GRAVERET SANDRINE

Mme GRAVERET Sandrine demande l'autorisation d'implanter son commerce ambulant de pizzas sur la place de la mairie les mercredis soir de 17h30 à 21h30, avec branchement électrique. Pour information, l'installation du commerce KEBAB est à 8€, électricité comprise.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

DÉLIBÉRATION N° 04 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAISON FAMILIALE RURALE DE MONTBOZON

La Maison Familiale Rurale de Montbozon nous sollicite dans le cadre de ses activités et nous demande une aide pour le financement de celles-ci. Pour cette année, elle nous précise qu'un enfant de Rigney est inscrit chez eux : Nicolas Maire.

Vote : Contre : 4 Abstention : Pour : 2

DÉLIBÉRATION N° 05 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MME POIGNOT AURORE AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Depuis 1 an, MME POIGNOT Aurore assure le secrétariat de la mairie. Elle nous demande le renouvellement de son contrat sur la base de 4h /jour sur un taux horaire de 27€. Madame MEUTELET précise que les élections municipales ont lieux dans 1 mois et qu'il n'y a pas lieu de délibérer pour l'instant.

Le nouveau Conseil pourra confirmer à la date anniversaire du contrat en avril prochain (cf Elections municipales de mars 2020)

Vote : Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 5

DÉLIBÉRATION N° 06 - ENCAISSEMENT DES CHEQUES DES PARTICIPATIONS EXTERIEURES AU REPAS DES AINES

La participation demandée pour le repas des aînés 2019 a généré l'établissement de 7 chèques à l'ordre du Trésor Public par les non-bénéficiaires et accompagnants des bénéficiaires. Il y a lieu d'autoriser le Maire à procéder à l'encaissement des chèques. Ceci est demandé par le Trésorerie de Baume les Dames.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

DÉLIBÉRATION N° 07 – DOTATION A L'ASSOCIATION MARQUE-PAGE POUR LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

Lors de l'établissement du budget 2019, nous avons décidé l'attribution de la dotation de 876€, qu'il aura lieu de renouveler pour 2020. Le budget 2019 ne contenait pas d'annexe précisant cette attribution. Il y a lieu de régulariser cette situation par cette présente délibération et décider de l'attribution du même montant pour 2020.

Donc, le conseil autorise le Maire à régulariser les versements 2019 et 2020. Il charge le Maire de réaliser les annexes pour le budget 2020.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

DÉLIBÉRATION N° 08 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA BONNE HARMONIE

De même que si dessus, l'attribution de la subvention d'un montant de 300€ budgété en 2019 mais ne figurant pas en annexe, il y a lieu de corriger cette situation par la présente délibération. Cette décision n'est valable qu'une seule fois pour le démarrage de l'Association.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

DÉLIBÉRATION N° 09 – SOLLICITATION DU DEPARTEMENT POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU LOGEMENT PMR

Le Département nous rappelle nos délibérations précédentes pour ce dossier. Toutefois, il n'apparaît pas de demande de subvention dans ces délibérations. Il y a lieu d'autoriser le Maire à demander la subvention (pour information, subvention de 9000€)

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

DÉLIBÉRATION N° 10 – REGULARISATION DU CHEMIN D'ACCES A LA PROPRIETE DE M. JAGGY GERRY

M. JAGGY, propriétaire Rue du Champ de Foire (ex propriété Bertaud), a rencontré le Maire pour régulariser la servitude d'accès à son bâtiment. Aujourd'hui, il s'agit simplement d'un passage au travers de la coupe n°24, sans être matérialisé. M. JAGGY nous informe de son intention de vendre son immeuble et souhaite par la même occasion matérialiser le passage, y inclure la conduite d'eau, réaliser les travaux d'assiette du chemin et poser le compteur d'eau en limite de voirie à ses entiers dépends.

Il y a lieu d'autoriser le Maire à régulariser cette servitude et autoriser M. JAGGY à réaliser les travaux.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

DÉLIBÉRATION N° 11 – DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE L'ANCIENNE SALLE DE MUSIQUE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LA SABLIERE

La salle de musique est inoccupé, l'association d'animation au village La Sablière (ex Bonne Harmonie) demande l'autorisation d'utiliser cette salle afin d'organiser des ateliers dans le cadre de ses animations. Cette pièce permettra de libérer le petit local mis à disposition de l'association et non adapté au 2^e étage (Cf délibération n°58 du 23/11/2018) et tout en libérant l'accès aux combles. Il y a lieu de d'autoriser le Maire d'établir une convention d'occupation et de la signer. Mme Concet, Présidente de l'Association ne pourra participer à ce vote.

Vote : Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 5

DÉLIBÉRATION N° 12 – DEVOLUTION DES COUPES & TRAVAUX 2020 proposées par l'ONF

Assiettes des coupes 2020

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2020, l'état d'assiette des coupes 23af, 16r, 21ar et 22ar (ces deux dernières sont celles sanitaires déjà effectuées), 28i,29i,30i,31i. Il y aura lieu également de rajouter les coupes 14 et 17 invendues en octobre dernier.

TRAVAUX 2020 – Acceptation du devis de 5 840 € HT présenté en séance. (localisation 15r, 24j, 25j)

VENTES estimées à 22 000 euros à inscrire en recettes budgétaires forêt.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

DÉLIBÉRATION N° 13 – MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE À L'ASSAINISSEMENT

Le budget commune participe au budget assainissement a hauteur de 3048€ par an pour une longueur de tuyau qui s'est trouvé réduite suite aux travaux d'assainissement grande rue. Il y a donc lieu de valider cette réduction de valeur au prorata de la longueur de tuyau.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

DÉLIBÉRATION N° 14 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'EMPRUNT D'ASSAINISSEMENT

Depuis la souscription de l'emprunt lié au séparatif (cf délibération 13 ci dessus), il y a lieu de constater l'abondement par la Commune au budget assainissement à hauteur de 7200€ :

- maintien du prix du m³ facturé

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

QUESTIONS DIVERSES :

Rappel par courrier à M. Baud, titulaire de la commande de faire la barrière de protection de la rampe d'accès au logement PMR à la Gare

- préparation du scrutin municipal des 15 et 22 mars 2020 – Le Maire informe le Conseil du dépôt d'une liste en Préfecture, un accusé de réception sera adressé en Mairie.

- tempête toiture sablière – Une déclaration de sinistre à été adressée à Groupama assureur de la Commune, un expert désigné (Cabinet Saretech de Dijon) se rendra sur les lieux pour les mesures à prendre, le Maire suit ce dossier.

Séance levée à 23 h